



**RSE**  
**CODE OF CONDUCT**

---



## 1. POLITIQUE GÉNÉRALE

---

SERIS possède une réputation précieuse dans ses domaines d'activités basés sur sa vision et ses valeurs d'entreprise et sur le respect des lois et règlements. L'engagement RSE et son développement durable en font partie intégrante. SERIS respecte les règles internationales prescrites par les Nations Unies (ONU) et adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux principes de gestion de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

SERIS propose dans sa déclaration politique de qualité de vouloir davantage développer une Responsabilité Sociétale des Entreprises dans laquelle les piliers People, Planet et Profit sont centraux et où les parties prenantes sont impliquées.  
SERIS veut contribuer à un monde plus sûr.

## 2. LES DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

---

SERIS attend de ses parties prenantes aussi bien au sein de son organisation interne qu'en externe le respect fondamental des droits de l'homme.

Cela se traduit par le fait de :

- Promouvoir l'égalité des chances et de traitement de chaque collaborateur, quelle que soit sa couleur, race, nationalité, origine sociale, orientation sexuelle, conviction politique ou religieuse, sexe ou âge. (Ceci toujours dans le cadre des habitudes/limitations des activités réglementées au sein de SERIS).
- Respecter la dignité de la personne, la vie privée et les droits individuels de chaque individu.
- Ne jamais accepter aucune forme de traitements inacceptables tels que l'intimidation, le harcèlement sexuel et la discrimination.
- Respecter tous les accords légaux et conventionnels relatifs au travail de chaque collaborateur.
- Permettre à chaque collaborateur la liberté de représentation par les syndicats.
- Respecter l'interdiction du travail d'enfants.

## 3. FORMATIONS ET COMPÉTENCES

---

SERIS offre à ses employés la possibilité de se développer davantage, individuellement et collectivement. Cela répond aux évolutions du secteur et leur donne l'occasion de se développer au sein de l'organisation.

## 4. SÉCURITÉ ET SANTÉ

---

SERIS veut s'assurer de la santé et de la sécurité de tout son personnel, aussi bien de ses propres collaborateurs que des tiers.

Cela se traduit par le fait de :



- Détecter des risques de santé et de sécurité et d'implémenter les meilleures mesures possibles de prévention pour éviter des accidents et maladies de travail.
- Organiser des formations pour s'assurer que ses collaborateurs soient bien enseignés sur les aspects sécurité et santé.
- Promouvoir une politique de prévention cohérente grâce à une approche systématique.
- Veiller à ce que tous les biens et services répondent à toutes les normes de sécurité et de santé.

## 5. ENVIRONNEMENT

---

SERIS et ses parties prenantes veulent réduire leur impact sur l'environnement pour autant que possible, en agissant conformément aux normes légales applicables à la protection de l'environnement. Ils veulent en outre apporter systématiquement des innovations et des améliorations continues à leur politique d'environnement et encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. SERIS souhaite sensibiliser ses collaborateurs de l'impact potentiel de leurs actions sur l'environnement.

## 6. PRATIQUES ÉTHIQUES ET HONNÊTES

---

SERIS et ses parties prenantes appliquent une politique d'intégrité qui fonctionne bien. Cette politique est adoptée et respectée par le management et tous les collaborateurs au sein de l'organisation.

Ceci se traduit par le fait de :

- Exécuter consciencieusement toutes les tâches et activités à tous les niveaux selon un code de déontologie
- Respecter toutes les lois et le système de droit applicable
- Ne tolérer aucune forme de corruption au sein du SERIS Group et des tiers.
- Ne pas publier de la publication trompeuse, ni de faire des accords anticoncurrentiels
- Respecter la vie privée de toutes les parties prenantes.
- Se comporter correctement vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

## 7. TRANSMISSION D'INFORMATION

---

SERIS s'engage à communiquer de façon régulière concernant ses réalisations pertinentes en matière de **R**esponsabilité **S**ociétale des **E**ntreprises. Pour réaliser ces communications, il peut compter sur la transmission d'informations fiables par toutes ses parties prenantes.

**Christophe Segart**  
**CEO, SERIS BeNeLux**  
**17 décembre 2020**